

AMAPOTÉE DE CHATEAU-GONTIER

Siège social :
Mairie de Château-Gontier
23, place de la République
53204 Château-Gontier Cedex

Adresse postale :
Jean-Christophe MULLER
4, rue des Noyers
53200 Ménil

Contacts :
Jean-Christophe MULLER 06-08-01-42-32
Maëlle COUSSEAU 06-70-93-93-51
amap.cg@gmail.com

site internet : <http://amap53.eclablog.com/amapotee-de-chateau-gontier-p1007564>

Contrat d'engagement (ŒUFS) 2018/2019

Entre l'Adhérent

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone (portable et/ou fixe) :

Courriel :



et **la Productrice Justine HUET**, Grande Valette - 53200 COUDRAY

est convenu ce qui suit, pour la période du 4 mai 2018 au 26 avril 2019 inclus : sur la saison 52 livraisons seront assurées. Le contrat annuel nécessite un engagement pour 42 livraisons minimum (pour les cas particuliers, une demande peut être faite auprès des membres de l'association pour discuter d'un aménagement du contrat). Les semaines déduites doivent être barrées sur le planning fourni. Si cela n'est pas possible de prévoir ces dates à l'avance, il faudra indiquer l'annulation de la livraison **au plus tard le vendredi de la semaine précédente**.

Le Producteur s'engage à :

- livrer au lieu de distribution, **chaque vendredi soir** :

..... boîte(s) de 6 œufs bio, au prix de **1,80 €** la boîte de 6 œufs ; soit un total de € par semaine.

- conserver un mode de production respectueux de l'environnement et conforme à la Charte des AMAP ;

- encaisser les chèques de paiement selon la fréquence correspondant à leur nombre indiqué (voir en bas du planning des distributions, au verso) ;

- respecter les statuts et le règlement intérieur de l'association AMAPOTÉE DE CHATEAU-GONTIER.

Le Consommateur s'engage à :

- venir prendre ou faire prendre ses boîtes d'œufs au lycée agricole d'Azé (route de Sablé) dans le hall de l'amphithéâtre **entre 17 h 30 et 19 h** ;

- remettre à l'association, lors de la contractualisation, les chèques à l'ordre de GAEC VALETTE dont le montant total est indiqué ci-après, ainsi que la répartition du nombre de chèques ;

- assurer avec la productrice et par un tour de rôle avec les autres adhérents, la distribution des boîtes d'œufs (correspond à environ 2 distributions pour la période totale annuelle) ;

- trouver un remplaçant en cas de départ anticipé ;

- accepter les aléas de la production ;

- respecter les principes de la Charte des AMAP, les statuts et le règlement intérieur de l'association AMAPOTÉE DE CHATEAU-GONTIER.

L'adhérent prend connaissance du fait que, sauf avis contraire exprimé par écrit sur ce contrat, ses coordonnées personnelles (e-mail, adresse postale et téléphone) seront portées à la connaissance des autres adhérents afin de faciliter les contacts.

L'association AMAPOTÉE DE CHATEAU-GONTIER a pour rôle de favoriser le bon fonctionnement du présent contrat mais ne peut être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement. Le cas échéant, l'association doit alors être contactée en la personne de Séverine DAUVIER-MASSON (06 28 21 14 94 ou severine.dauviermasson@neuf.fr), membre du bureau référent auprès de l'agricultrice.

PLANNING DES DISTRIBUTIONS :

Engagement annuel pour **42 livraisons minimum**. Rayer sur le tableau les semaines à retirer.

Ces livraisons ne seront alors pas payées.

Le planning du semestre 2 peut être rempli à la fin de la période du semestre 1, il sera souhaitable de réutiliser les documents distribués pour le semestre 1.

Semestre 1

vendredi 4 mai 2018 (pas de légumes)
vendredi 11 mai 2018 (pas de légumes)
vendredi 18 mai 2018
vendredi 25 mai 2018
vendredi 1 juin 2018
vendredi 8 juin 2018
vendredi 15 juin 2018
vendredi 22 juin 2018
vendredi 29 juin 2018
vendredi 6 juillet 2018
vendredi 13 juillet 2018
vendredi 20 juillet 2018
vendredi 27 juillet 2018
vendredi 3 août 2018
vendredi 10 août 2018
vendredi 17 août 2018
vendredi 24 août 2018
vendredi 31 août 2018
vendredi 7 septembre 2018
vendredi 14 septembre 2018
vendredi 21 septembre 2018
vendredi 28 septembre 2018
vendredi 5 octobre 2018
vendredi 12 octobre 2018
vendredi 19 octobre 2018
vendredi 26 octobre 2018

Semestre 2

vendredi 2 novembre 2018
vendredi 9 novembre 2018
vendredi 16 novembre 2018
vendredi 23 novembre 2018
vendredi 30 novembre 2018
vendredi 7 décembre 2018
vendredi 14 décembre 2018
vendredi 21 décembre 2018
vendredi 28 décembre 2018
vendredi 4 janvier 2019
vendredi 11 janvier 2019
vendredi 18 janvier 2019
vendredi 25 janvier 2019
vendredi 1 février 2019
vendredi 8 février 2019
vendredi 15 février 2019
vendredi 22 février 2019
vendredi 1 mars 2019
vendredi 8 mars 2019
vendredi 15 mars 2019
vendredi 22 mars 2019
vendredi 29 mars 2019
vendredi 5 avril 2019
vendredi 12 avril 2019
vendredi 19 avril 2019 (pas de légumes)
vendredi 26 avril 2019 (pas de légumes)

nombre total de livraisons pour le semestre 1 :

nombre de boîtes de 6 œufs par semaine :

soit un montant total pour le semestre 1 de : €

payable en :

1 chèque d'un montant de €

(retiré début juin)

nombre total de livraisons pour le semestre 2 :

nombre de boîtes de 6 œufs par semaine :

soit un montant total pour le semestre 2 de : €

payable en :

1 chèque d'un montant de €

(retiré début décembre)

les chèques sont à faire à l'ordre de GAEC VALETTE

Penser à rapporter les boîtes d'œufs vides chaque semaine.

Fait en 2 exemplaires à, le

Signature de l'adhérent :

Signature du producteur :